

CONTRAT 1403
N/REF : 8/03/2026 0H33 C:000816 I:01404
V/REF : Contrat N°001403 du 19/02/2025

BOUCHERIE Yannick MANIVEL
Yannick MANIVEL
PLACE DU 19 MARS 1962
22100 TRELIVAN

IMMEUBLE : BOUCHERIE/CHARCUT.
MANIVEL
PLACE DU 19 MARS 1962
22100 TRELIVAN

Rennes, le

10 Avril 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 1 - MR MANIVEL 06 37 15 32 08
MOTIF : REDEVANCE DU 1ER SEMESTRE
Donneur d'ordre : M. Y. MANIVEL

INTERVENTION DU 01/04/2026
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
POMPAGE ET NETTOYAGE BAC A GRAISSE 200 LITRES
CURAGE DES RESEAUX
CONTROLE : BON ECOULEMENT
NETTOYAGE CHANTIER

2 FOIS/AN

OBSERVATION :
LES DECHETS POMPES DURANT L'INTERVENTION SERONT EVACUES EN CENTRE DE
TRAITEMENT AGREE ET FACTURES EN SUS DE L'INTERVENTION AU PRIX DE :
- LES DECHETS DE GRAISSES : 58,00 EUROS HT / T(S) POUR 2024

FACTURATION : :
la redevance sera facturée par moitié 2 fois l'an a l'issue de chaque
intervention et payable a 45j réception de facture.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' : Prix révisé H.T.
P : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la date d'effet du Contrat



**Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Menuiserie
24h/24 – 365j/365**

FACTURE N° 6040266

ICTrev-TS1' : dernier indice connu a la date de révision

Date de dernière révision des prix : 19/02/2026

Prix de base du contrat : 307,80

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 09/2024	Valeur	: 141,4
	Mois de l'indice de révision	: 12/2025	Valeur	: 146,9

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U.	HT	
1/ 2	Entretien de bac(s) a graisse	2/AN	317,98		158,99

Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
0,20	M3 de déchets traités		59,92		11,98

TOTAL H.T.	170,97
--------------------	--------

T.V.A.	a 20,00%	34,19
--------	--------------------	-------

TOTAL T.T.C.En EURO _____205,16

Valeur en votre reglement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.